

Descriptif de module

Domaine HES-SO Santé
Filière Ergothérapie

1 Intitulé du module Handicap 2019-2020

<p>Code S.ER.SO.1114.F.19</p> <p>Niveau <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé</p>	<p>Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres</p> <p>Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO</p>	<p>Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire</p>	<p>Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres</p>
--	---	---	---

2 Organisation

<p>Crédits ECTS * 6 ECTS</p>	<p>Langues(s) <input checked="" type="checkbox"/> français</p>
---	--

3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autres

Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences visées

Ab1 Appliquer efficacement ses compétences dans la pratique en tant que spécialiste de la santé dont l'activité est centrée sur le client et en tant que spécialiste de l'occupation et de la participation sociale.
 Ab2 Développer avec l'usager un plan de traitement qui repose sur l'identification des capacités et les restrictions de performance et qui définit des priorités.
 Analyser à cette fin, l'influence des facteurs environnementaux sur les activités de la vie quotidienne et proposer des solutions visant l'intégration de la personne dans la société.
 Bb1 Etablir une relation thérapeutique centrée sur le client et s'engager avec respect dans des échanges productifs.
 Db3 Veiller à un juste équilibre entre ses activités professionnelles et privées.
 Fb2 Analyser de manière constructive les avis des tiers.
 Eb1 Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement.
 Eb4 Prendre de manière appropriée la défense des usager-ère-s vulnérables et marginalisé-e-s pour leur permettre de participer socialement par divers engagements occupationnels.

Buts

Comprendre la notion de handicap, ses représentations sociales et son évolution historique.
 Connaître la justice occupationnelle et son impact sur la participation sociale.
 Comprendre la participation sociale des personnes handicapées.
 Connaître la CIF et le PPH, leur origine théorique, les outils qui en découlent, et leur utilisation.
 Appréhender l'accessibilité de l'environnement et la représentation mentale de l'espace (intérieur ou extérieur).
 Connaître la législation en lien avec la non-discrimination des personnes handicapées et la construction adaptée.
 Comprendre l'approche centrée sur le client avec les personnes handicapées et connaître les concepts d'auto-détermination, d'empowerment et d'advocacy.

Domaine HES-SO Santé
Filière Ergothérapie

5 Contenu et formes d'enseignement *

Unité 1. Représentations du handicap (2 ECTS) (S. Kessler, I. Margot-Cattin, P. Margot-Cattin, L. Vionnet)

Unité 2. Participation sociale et pratique centrée sur la personne (3 ECTS) (C. Berney-Rard, I. Margot-Cattin, P. Margot-Cattin, A. Meystre, A.-C. Reymond, L. Vionnet, NN, autres)

Unité 3. Accessibilité (1 ECTS) (I. Margot-Cattin, L. Vionnet)

Modalités pédagogiques générales

Cours ex-cathedra
Atelier de simulation
Exercices
Vidéos
Lectures
Quizz

Le module est piloté depuis cyberlearn, les ressources et activités y sont disponibles. Les étudiant-e-s ont également accès à un suivi de leur avancée des activités dans le module.

L'enseignant-e peut, en tout temps, faire signer une liste de présence.

Unité 1. Représentations du handicap (2 ECTS)

28 périodes

Altérité et Singularité (1.1.) (2 périodes).

Représentations sociales du handicap (1.2) (2 périodes).

Journée en fauteuil roulant (1.3.) et débriefing (1.4.) (2 périodes).

Travail sur les représentations sociales (1.4.) (2 périodes).

Historique des représentations sociales du handicap (1.5.) (4 périodes).

Les théories de base du handicap (1.6.) qui expliquent les représentations sociales, issues des disability studies (Murphy, Sticker, Gardou, l'école de Leeds, Shakespeare, OMS, etc.) (8 périodes).

La sexualité des personnes handicapées (1.7.) (8 périodes).

Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques

Atelier de simulation
Debriefing
Carte mentale
Cours ex-cathedra
Vidéos

Présence obligatoire (1.1.- 1.4. / 1.7.), vérifiée par liste signature.

Unité 2. Participation sociale et pratique centrée sur la personne (3 ECTS)

52 périodes

La participation sociale comme finalité d'intervention, compréhension et mesure. La participation sociale comme un droit fondamental, introduction à la justice occupationnelle (2.1.) (4 périodes).

La participation sociale vue sous l'angle de la législation. Convention des Nations Unies (CDPH). Construction légale des droits des personnes handicapées, l'égalité et la non-discrimination. Constitution suisse et handicap. Une introduction à la LHand et ses conséquences sur la société, la discrimination et les représentations sociales (2.2) (6 périodes).

Exemples de soutiens à la participation sociale : a) Contribution d'assistance, conséquences et impacts sur la participation sociale des personnes handicapées en Suisse, b) Sport handicap, c) chiens d'assistance (2.3.) (8 périodes).

Participation sociale et proches-aidants, projet PAUSES (2.4.) (16 périodes).

Situation de handicap expliquée par les classifications (PPH ou CIF). Présentation PPH et CIF, la MAHVIE (2.5) (6 périodes).

Pratique centrée sur le client, empowerment, auto-détermination et MCRO (2.6) (8 périodes).

Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques

Cours ex-cathedra
Lectures
Exercices
Ateliers et mise en pratique
Témoignages

Présence obligatoire, 2.2. (cours du 2 décembre 2019), 2.3., 2.4., 2.5. (cours du 2 décembre 2019), 2.6. (cours du 6 décembre après-midi), vérifiée par liste signature.

Unité 3. Accessibilité (1 ECTS)

16 périodes

Accessibilité et utilisabilité, espace cognitif, psychologie de l'espace, notion de coût-bénéfice dans la construction adaptée. Les différentes lois cantonales régissant la construction adaptée (3.1.) (4 périodes).

Design universel (3.2.) (4 périodes).

Construction sans obstacle et normes SIA 500, relevé de terrain (3.3.) (4 périodes).

Vignettes (3.4.) (4 périodes).

Unité 3. Modalités pédagogiques spécifiques

Cours ex-cathedra
Exercices
Vignettes.

Domaine HES-SO Santé
Filière Ergothérapie

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Buts de l'évaluation

Vérifier la compréhension des thématiques abordées dans le module.

Forme

L'unité 1 est évaluée au fil du module par différentes activités qui sont à déposer sur cyberlearn et par un examen écrit en semaine 7. Trois ou quatre questions de l'examen écrit porte sur les contenus de l'unité 1. Un total de 18 points peut être obtenu au maximum dans l'unité 1. Le total des points obtenus est divisé par 3 pour obtenir une note sur 6, qui sera calculée au quart de point. La note de l'UE 1 compte pour 1/3 de la note du module.

L'unité 2 est évaluée au fil du module par différentes activités qui sont à déposer sur cyberlearn et par un examen écrit en semaine 7. 3-4 questions de l'examen écrit portent sur les contenus de l'unité 2. Dans le cours 2.4. PAuSES, les étudiant-e-s doivent compléter un formulaire réflexif décrivant leur position par rapport aux compétences demandées en identifiant leur perception de leurs forces et limites pour investiguer, discuter et définir des solutions pour les proches-aidants. La correction se fait à l'aide d'une grille standardisée et permet d'attribuer les points (9 points). Un total de 36 points peut être obtenu au maximum dans l'unité 2. Le total des points obtenus est divisé par 6 pour obtenir une note sur 6, qui sera calculée au quart de point. La note de l'UE compte pour la moitié de la note du module.

L'unité 3 est évaluée par un dossier remis en semaine 7 portant sur les vignettes travaillées pendant l'unité et les activités effectuées au fil du module qui sont à déposer sur cyberlearn. Un total de 6 points peut être obtenu au maximum dans l'unité 3, qui sera calculé au quart de point. La note de l'UE compte pour 1/6 de la note du module.

La moyenne des unités d'enseignement est exprimée au demi-point et forme la note du module.

La présence est obligatoire à l'ensemble des activités en atelier (2.2. (cours du 2 décembre 2019), 2.3., 2.4., 2.5. (cours du 2 décembre 2019), 2.6. (cours du 6 décembre après-midi). Toute absence quelle qu'en soit la raison, est pénalisée par 25% de points en moins si le travail d'évaluation peut être réalisé ou un zéro si le travail demandé ne peut pas être réalisé.

Des précisions sur les formes et les critères d'évaluation sont disponibles sur cyberlearn.

Dans l'UE2, toute absence qu'elle qu'en soit la raison, est pénalisée par 2 points en moins sur le total de 36 possible dans l'UE2. Dans l'UE3, il n'y a pas de cours obligatoires et pas de pénalité.

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

En première session, toute note inférieure à E (4) au module entraîne un Fx et une remédiation. Seule-s la ou les unité-s de cours ayant entraîné l'échec est ou sont remédiée-s. Les unités 1 et 2 sont remédiées par un examen écrit en semaine 27 et si nécessaire un dossier écrit portant sur les thèmes non-acquis du module. L'unité 3 est remédiée par la reprise du dossier d'accessibilité et son amélioration.

La note finale après remédiation est la moyenne, au 1/2 point, de la ou des unité-s remédiée-s (notée-s au 1/4 de point), le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité-s remédiée-s avec la note de la ou des unité-s réussie-s en 1re session.

En remédiation, toute note inférieure à E (4) entraîne un F et la répétition du module. Lorsque le module est répété, une note inférieure à E (4) en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

8 Remarques

9 Bibliographie

- Borioli, J., & Laub, R. (2007). *Handicap: de la différence à la singularité. Enjeux au quotidien*. Médecine & Hygiène.
- Hammell, K. (2006). *Perspectives on Disability and rehabilitation: contesting assumptions; challenging practice*. London: Elsevier, Churchill Livingstone.
- Jollien, A. (2002). *Le métier d'homme*. Paris: Seuil.

10 Enseignants

Bellagamba David
Berney-Rard Christelle
Kessler Sébastien
Margot Cattin Isabel
Margot-Cattin Pierre
Meyer Sylvie
Meystre Annick
Mukoyi Stéphanie
Pouliot-Morneau Denis
Puteo Mercedes
Reymond Anne-Catherine
Touré Malick
Vionnet Line

Nom du responsable de module *

MARGOT-CATTIN Isabel

Descriptif validé le *

10.09.2019

Descriptif validé par *

BERTRAND LEISER Martine